



Les jeunes et les autorités locales s'unissent pour l'égalité face aux changements climatiques

## DEAR PROGRAMME: ECOALITY

### Appel à propositions 2025

Appel à propositions afin de fournir des ressources et des moyens à des groupes de jeunes en association et à des organisations de la société civile pour mener des initiatives locales sur le thème de l'égalité de genre face aux changements climatiques.





## Les jeunes et les autorités locales s'unissent pour l'égalité face aux changements climatiques

### Introduction

Il s'agit d'un appel à propositions financé par le **programme DEAR : Programme d'éducation et de sensibilisation au développement** (appel 2022). L'appel est lancé dans le cadre du projet "**Ecoality : Les jeunes et les autorités locales ensemble pour la justice climatique et de genre**" (NDICI CHALLENGE/2023/451-832) mené par la Région Toscane et réalisé en consortium avec 4 autres autorités locales, 5 autorités locales associées et 10 organisations de la société civile à travers 10 pays européens.

Le projet Ecoality vise à promouvoir la justice en matière de climat et de genre en donnant aux jeunes et aux autorités locales les moyens d'agir conjointement. Financé dans le cadre du **programme DEAR** (Sensibilisation du public aux questions de développement et promotion de l'éducation au développement dans l'Union européenne), le projet encourage le leadership et l'engagement civique des jeunes pour relever les défis écologiques et sociaux mondiaux. Cet appel à propositions dans le cadre de l'**activité 3.2 - "Soutien aux initiatives menées par les jeunes (y compris le mécanisme de soutien financier aux tiers - FSTP - et le renforcement personnalisé des compétences des organisations de jeunesse)"** se concentre sur le soutien aux initiatives menées par les jeunes pour faire avancer les solutions locales en matière de justice climatique et de genre par le biais d'une aide financière et d'un partage de compétences.

### Qui sommes-nous ?

#### **L'Institut international des droits de l'Homme et de la paix**

Fondé en 2008 par la Région Normandie, l'Ordre des avocats de Caen, l'Université de Caen Normandie, la Ville de Caen et le Mémorial de Caen, l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix est une association Loi 1901 qui a pour objet de promouvoir les droits de l'Homme, le droit international humanitaire, et le règlement pacifique des différends.

L'Institut entretient des partenariats structurants en France avec la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), le Défenseur des droits, le Conseil national des barreaux, la Commission nationale française de l'Unesco, l'académie de Normandie, le groupe Ouest France et la Maison des journalistes. Le réseau de l'Institut s'étend internationalement à l'Algérie, à l'Allemagne, au Canada, à l'Estonie, à l'Espagne, aux Etats-Unis, à l'Italie, à la Lettonie, à Madagascar, à la Mauritanie, à la Pologne et à la Tunisie.

En s'appuyant sur son expertise scientifique et sur les méthodes d'éducation aux droits de l'Homme et à la citoyenneté démocratique développées par des organisations internationales tel que le Conseil de l'Europe, l'Institut entend faire connaître, comprendre et promouvoir les droits de l'Homme. Afin de remplir cet objectif, l'Institut organise son travail autour de différents axes : la diffusion des droits de l'Homme, le renforcement de compétences par la formation à l'éducation aux droits de l'Homme et l'accompagnement et le soutien institutionnel dans le cadre de la réforme du secteur de la justice.

#### **Diffuser les droits de l'Homme**

L'Institut s'emploie à diffuser les droits de l'Homme et la culture de paix grâce à des activités concrètes de sensibilisation et des actions de reconnaissance et de récompense d'engagements mondiaux en faveur des droits de l'Homme. Les interventions de l'Institut proposent une sélection d'activités participatives qui permettent aux bénéficiaires d'écouter, de s'exprimer librement, d'appréhender et de respecter l'opinion de l'autre mais aussi, d'agir en équipe avec pour objectifs la reconnaissance et la récompense des combats en faveur des droits de l'Homme. Chaque activité se compose d'un temps d'expérience, individuelle ou collective, et d'un temps essentiel de réflexion et d'évaluation collaborative.





## Les jeunes et les autorités locales s'unissent pour l'égalité face aux changements climatiques

### Former à l'éducation aux droits de l'Homme et à la citoyenneté démocratique, renforcement des capacités et création de multiplicateurs

Conscients de l'efficacité et de la pertinence de l'éducation aux droits de l'Homme et à la citoyenneté démocratique dans le développement d'une culture de paix, l'Institut soutient le renforcement des capacités et organise régulièrement des activités scientifiques et des sessions de formation destinées aux professionnels, organisations de la société civile, enseignants, avocats et magistrats. L'objectif de ces actions est de créer des multiplicateurs capables ensuite de réutiliser la méthode et les outils pour faciliter la diffusion d'une culture de paix dans l'ensemble de la société.

#### La méthode

L'éducation aux droits de l'Homme et à la citoyenneté démocratique a pour objectif de :

- Susciter une prise de conscience ;
- Donner des connaissances et des compétences pour connaître les droits de l'Homme, les respecter et les défendre ;
- Faire des participants des acteurs de la diffusion des droits de l'Homme.

Sur cette base, l'Institut mène des actions en Normandie, en Europe et à l'international, en milieux scolaires et universitaires, auprès d'associations, d'organisations de la société civile, de professionnels du droit, de personnes en conflit avec la loi et de toute institution qui s'engage dans la diffusion des droits de l'Homme.

#### Soutenir les institutions au profit de l'État de droit et des droits de l'Homme

En promouvant une impartialité et un engagement neutre, l'Institut soutient les institutions partenaires de la justice, en France et dans le monde, à travers une approche basée sur la diffusion des droits de l'Homme avec l'égalité de genre comme principe central. L'Institut est avant tout un centre d'expertise et de sensibilisation aux droits de l'homme. Les actions de formation et de sensibilisation aux droits fondamentaux sont indissociables des lois pour en assurer la pleine effectivité. C'est une priorité essentielle pour la stabilité et la sécurité juridiques qui appelle un accès à la justice consolidée pour tous notamment pour les personnes en situation de vulnérabilité, ce à quoi l'Institut entend contribuer en soutenant les institutions en charge de leur suivi.

#### Contexte du projet

Ecoality répond au besoin urgent de lutter contre les changements climatiques, la pauvreté et les inégalités sociales, en particulier celles fondées sur le genre. Les changements climatiques affectent de manière disproportionnée les communautés marginalisées, en particulier les femmes, une approche fondée sur l'égalité est adoptée pour donner aux jeunes et aux autorités locales les moyens de s'attaquer à ces crises interconnectées. Le projet est motivé par la reconnaissance du fait que les jeunes sont des agents de changement essentiels qui, malgré leur sensibilisation, manquent souvent de plateformes, de compétences et de ressources pour influencer efficacement la prise de décision.

La France est confrontée à des défis importants liés aux changements climatiques, à la pauvreté et aux inégalités, qui sont étroitement liés. L'inégalité entre les genres exacerbe les effets des changements climatiques, car les femmes et les hommes sont touchés de manière différente. Le projet Ecoality s'applique à relever ces défis en promouvant une approche fondée sur l'égalité, en mettant l'accent sur la responsabilité partagée, l'équité et l'inclusion. En renforçant les connaissances et la capacité d'action des jeunes, Ecoality vise à lutter à la fois contre





## Les jeunes et les autorités locales s'unissent pour l'égalité face aux changements climatiques

les inégalités climatiques et les inégalités de genre, en contribuant au développement durable et à l'Agenda 2030 au sens large.

### Objectifs

L'objectif principal de cet appel est **de soutenir les initiatives menées par des jeunes qui traitent de la justice climatique et de la justice de genre**. Plus précisément, nous visons à :

- Permettre aux jeunes de définir et de mettre en œuvre des initiatives locales liées à l'égalité face aux changements climatiques, en prenant en compte la crise climatique et les inégalités dans les pays cibles. Les jeunes seront accompagnés et aidés par les organisations partenaires pour leur fournir un accompagnement sur les activités à mener, un renforcement de compétences et un soutien continu en matière d'expertise sur ces thématiques.
- Fournir aux associations de jeunes des ressources financières pour mettre en œuvre des initiatives de citoyenneté active dans les communautés cibles, dans le but ultime de donner aux jeunes les moyens d'agir sur l'intersectionnalité des crises climatiques au niveau local et de faire progresser les initiatives liées au projet Ecoality en faveur de la justice climatique et de la justice de genre.

### Thèmes et priorités

Les candidatures doivent correspondre à au moins un des domaines prioritaires de l'appel.

Les priorités de l'appel sont les suivantes :

1. **Intersectionnalité<sup>1</sup>** :  
**Objectif** : promouvoir des initiatives qui reconnaissent les facteurs d'intersectionnalité des inégalités sociales, économiques et environnementales
2. **Autonomisation des jeunes**  
**Objectif** : aider les jeunes à jouer un rôle actif au sein de leur communauté pour relever les défis mondiaux.
3. **Justice climatique<sup>2</sup>**  
**Objectif** : Lutter contre les effets des changements climatiques, en particulier dans les communautés vulnérables, et promouvoir des solutions locales durables.

---

<sup>1</sup> L'intersectionnalité reconnaît comment divers aspects de l'identité - tels que l'ethnicité, le genre, la sexualité, la classe et la capacité - s'entrecroisent pour créer des dynamiques uniques d'oppression ou de privilège.

<sup>2</sup> Pour Ecoality, la justice climatique consiste à parvenir à une répartition équitable et juste des charges et des impacts du changement climatique et des efforts visant à atténuer la crise climatique. Cela implique de placer la vie au centre de notre avenir, de sauvegarder les droits des personnes les plus vulnérables et de veiller à ce que toutes les personnes, en particulier les femmes et les plus vulnérables, puissent participer à des processus de prise de décision qui soient justes, responsables, ouverts et exempts de corruption.



## Les jeunes et les autorités locales s'unissent pour l'égalité face aux changements climatiques

### 4. Justice entre les hommes et les femmes<sup>3</sup>

**Objectif :** Lutter contre les inégalités de genre et promouvoir les droits des femmes, des filles et des personnes issues de la communauté LGBTIQ+.

## Éligibilité

### Candidats éligibles

Les organisations intéressées peuvent déposer leur candidature soit en tant que candidat individuel, soit en tant que co-candidats dans le cadre d'un partenariat :

- **Le demandeur principal** est une entité responsable unique qui soumettra la proposition. Le demandeur principal est responsable de la mise en œuvre des activités, de l'établissement des rapports et de la gestion du budget.
- **Le co-candidat** est une organisation autre que le candidat principal, qui partagera la responsabilité de la mise en œuvre d'une ou plusieurs des activités proposées et de la gestion d'un budget de mise en œuvre. Il doit remplir les mêmes critères d'éligibilité que le demandeur principal. Deux co-candidats au maximum peuvent se porter candidats.
- **Les groupes informels** ne peuvent pas être les bénéficiaires directs d'une subvention et ne peuvent donc pas présenter directement une demande. Toutefois, une demande peut être présentée en leur nom par une entité légalement établie qui recevra le budget et conservera la responsabilité globale des activités en tant que demandeur principal. Le rôle des groupes informels ne s'étendra donc qu'à la mise en œuvre des activités sous la supervision du demandeur principal.
- Toutes les organisations (qu'elles soient candidates en tant que chef de file ou co-candidates) doivent être des organisations à but non lucratif légalement établies qui n'ont pas reçu de financement DEAR de l'UE en tant que candidat, co-candidat ou partenaire associé dans le cadre de l'appel DEAR actuel ou précédent lancé à l'adresse 2022. Cela inclut :
  - Organisations de jeunesse locales
  - Organisations de jeunes
  - Associations de bénévoles dont le conseil d'administration est principalement composé de jeunes âgés de 18 à 29 ans
  - Organisation de la société civile travaillant avec les jeunes

### Les particuliers ne peuvent pas poser leur candidature

---

<sup>3</sup> La vision d'Ecoality de la justice de genre implique le démantèlement des systèmes d'oppression qui se croisent, la redistribution du pouvoir pour réaliser l'égalité de genre et pour protéger, promouvoir les droits des femmes, des filles et des personnes de la communauté LGBTIQ+, libres de toute forme de violence et de discrimination.



## Les jeunes et les autorités locales s'unissent pour l'égalité face aux changements climatiques

### Champ d'application

Les initiatives éligibles doivent se concentrer sur les solutions locales et les actions communautaires qui intègrent la justice climatique et la justice de genre. Les activités mises en œuvre par le bénéficiaire doivent être ciblées, pratiques et adaptées à des groupes cibles clairement identifiés.

### Activités éligibles

Les activités éligibles peuvent inclure, mais ne sont pas limitées à :

1. **Plaidoyer et lobbying** en faveur de la justice climatique et de la justice de genre au niveau local ou régional.

### Activités possibles :

- a) Organiser des pétitions ou des campagnes pour influencer les politiques des gouvernements locaux en matière de climat et d'égalité de genre.
  - b) Contribuer à l'élaboration, à l'adaptation ou à la mise en œuvre de plans d'action multipartites ou de propositions de changement de politique qui favorisent la transition éco-sociale avec des approches intégrant l'égalité entre les hommes et les femmes.
  - c) Organiser des forums publics avec les autorités locales pour aborder l'intersectionnalité des questions de genre et d'environnement.
2. **Campagnes de sensibilisation du public** à la durabilité environnementale et à l'égalité de genre

#### Activités possibles :

- (a) Des campagnes dans les médias sociaux qui soulignent le rôle des femmes dans la lutte contre le changement climatique.
- (b) Des événements communautaires tels que les flash mobs ou l'art de la rue pour promouvoir la durabilité et l'égalité entre les hommes et les femmes.
- (c) Lancer des plateformes numériques ou des podcasts sur l'égalité face aux changements climatiques notamment sur les effets du changement climatique sur les groupes marginalisés comme les femmes, les personnes racisées etc.

3. **Des événements éducatifs participatifs**, notamment des ateliers, des séminaires et des festivals, qui promeuvent l'action climatique et l'autonomisation des femmes

#### Activités possibles :

- (a) Ateliers interactifs sur les solutions de transition éco-sociale et sur la manière dont elles bénéficient aux femmes et aux jeunes de la région.
- (b) Séminaires scolaires axés sur la justice climatique et l'autonomisation des femmes en tant que leaders environnementaux.
- (c) Organiser de projections de films et des débats d'experts pour sensibiliser aux effets des crises climatiques sur les hommes et les femmes.
- (d) Participation à des événements européens sur l'éducation à la citoyenneté mondiale/l'autonomisation des jeunes dans le pays où les activités doivent avoir lieu (comme



## Les jeunes et les autorités locales s'unissent pour l'égalité face aux changements climatiques

la semaine de l'éducation à la citoyenneté mondiale ou une campagne de sensibilisation à l'échelle européenne).

4. **Projets communautaires novateurs** axés sur la préservation de l'environnement, la transition éco-sociale ou les pratiques durables, en mettant l'accent sur la participation des femmes.

### Activités possibles :

- (a) Création de jardins communautaires dirigés par des femmes et des jeunes afin de promouvoir des pratiques agricoles durables.
- (b) Création de programmes de recyclage menés par des jeunes et axés sur l'autonomisation des jeunes femmes et des personnes en situation d'exclusion sociale.
- (c) Autres activités du projet qui contribuent clairement à la réalisation de l'appel.

### Indicateurs

Les organisations financées devront fournir des preuves des activités menées. Les preuves requises dépendent de la nature des activités et peuvent inclure :

- Nombre de publications
- Nombre d'actions/campagnes de sensibilisation menées
- Nombre de personnes participant aux projets
- Nombre de politiques/lois influencées
- Nombre de bénéficiaires des services fournis (ligne d'assistance téléphonique, conseils juridiques, services de conseil, éducation informelle...)
- Nombre de personnes formées
- Nombre de professionnels/parties prenantes impliqués
- Nombre de parties prenantes/institutions impliquées dans les activités du projet

Des outils et une formation sur la manière de mesurer et de suivre les données seront fournis au cours de la phase de partage de compétences.

### Domaine d'intervention du projet

Les projets proposés peuvent avoir une portée locale, régionale ou nationale. Les activités doivent être réalisées en France.

### Durée du projet

La durée du projet peut varier de **5 à 8 mois**. Il ne sera **pas** possible de prolonger le projet au-delà de cette période.

### Disponibilité

Le budget total alloué à cet appel est de **20 000 euros**, mis à disposition par **l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix** qui est financé par le programme DEAR.





## Les jeunes et les autorités locales s'unissent pour l'égalité face aux changements climatiques

Des subventions spécifiques sont disponibles comme suit :

- Des subventions d'un minimum de **3 000 euros** et d'un maximum de **7 000 euros** sont disponibles pour des projets en **France**.

### Catégories budgétaires et règles d'éligibilité des coûts

Catégories budgétaires pour cet appel :

- Frais de personnel/Salaires du personnel interne
- Les coûts d'achat sont décrits comme suit :
  - (a) Frais de voyage et de séjour
  - (b) Autres biens, travaux et services tels que :
    - Honoraires (contrats externes pour les professionnels)
    - Coûts des événements/séminaires/ateliers (location du lieu, restauration, location d'équipement, matériel)
    - Frais de communication et de visibilité (impression, traduction, médias sociaux, mise en page, publicité/marketing)

- Coûts indirects forfaitaires : 7% des coûts directs éligibles

Aucun cofinancement n'est requis. La subvention couvrira les coûts directs liés au personnel de l'associations, aux activités, aux déplacements et aux actions de visibilité.

La subvention sera une subvention basée sur le budget et les coûts réels. Cela signifie qu'elle ne remboursera QUE certains types de coûts (coûts éligibles) et les coûts réellement encourus pour votre projet.

### Calendrier et échéances

Ouverture de l'appel :	5 mai 2025
Date limite de soumission des propositions complètes	30 juin 2025
Communication des résultats de l'évaluation	1- 30 juillet 2025
Signature de l'accord de subvention	1er août - 30 septembre 2025
Début des projets	Les projets d'une durée de 8 mois doivent débuter avant le 1 <sup>er</sup> septembre 2025.  Les projets d'une durée de 7 mois doivent débuter avant le 1 <sup>er</sup> octobre 2025



## Les jeunes et les autorités locales s'unissent pour l'égalité face aux changements climatiques

	La période de 6 mois doit débuter au plus tard le 1 <sup>er</sup> novembre 2025  5 mois doivent commencer avant le 1 <sup>er</sup> décembre 2025
Date de fin du projet	Veuillez noter que tous les projets, quelle que soit leur durée et leur date de début, doivent être achevés au plus tard le 30 avril 2026.

### Processus de candidature

Toutes les propositions doivent être soumises directement en ligne par courrier électronique à cette adresse : [lucie.gaubert@2idhp.eu](mailto:lucie.gaubert@2idhp.eu).

Le(s) dossier(s) soumis (y compris les données personnelles contenues dans la demande) sera(ont) conservé(s) pendant 5 ans après l'achèvement du projet, conformément au règlement EU/2016/679.

### Recevabilité et documents

Les candidats doivent s'assurer que leurs propositions sont complètes et contiennent toutes les informations demandées ainsi que les annexes et documents justificatifs obligatoires. Toutes les demandes doivent être soumises par courrier électronique avant la date limite de l'appel, le 30 juin 2025.

Les propositions (y compris les annexes et les documents justificatifs) doivent être soumises à l'aide des formulaires ci-dessous.

- Formulaire de candidature (annexe 1)
- Formulaire de budget (annexe 2)
- Déclaration sur l'honneur (annexe 3)

Les candidatures sur papier **ne seront PAS** acceptées.

### Valeurs et politiques communes

Le demandeur s'engage à respecter les principes directeurs et les politiques internes suivants, tout au long de son approche de programmation dans le cadre de l'accord :

Principes :

- i) Le respect mutuel, qui exige des deux parties qu'elles reconnaissent la valeur innée de toutes les personnes et la valeur de la diversité ;
- ii) L'équité et la justice, qui exigent des deux parties qu'elles garantissent la réalisation de notre vision pour tous, indépendamment du sexe, de l'orientation et de l'identité sexuelles, de la race, de l'appartenance ethnique, de la caste, de la classe sociale, de l'âge, de la séropositivité, du handicap, du lieu de résidence et de la religion ;
- iii) l'intégrité, qui exige des deux parties qu'elles soient honnêtes, transparentes et responsables à tous les niveaux de l'efficacité de leurs actions et de leur utilisation des ressources, et qu'elles fassent preuve d'ouverture dans leurs jugements et leurs communications avec les autres ;
- iv) La solidarité avec les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sera le seul biais dans notre engagement dans la lutte contre la pauvreté, l'injustice et l'inégalité entre les hommes et les femmes ;





## Les jeunes et les autorités locales s'unissent pour l'égalité face aux changements climatiques

- v) Le courage de la conviction, qui exige des deux parties qu'elles fassent preuve de créativité et de radicalité, d'audace et d'innovation - sans craindre l'échec - afin d'avoir le plus grand impact possible sur les causes de la pauvreté, de l'injustice et de l'inégalité entre les hommes et les femmes ;
- vi) l'indépendance par rapport à toute affiliation religieuse ou à tout parti politique et
- vii) L'humilité, en reconnaissant que nous faisons partie d'une alliance plus large contre la pauvreté et l'injustice.

### Politiques internes de l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix :

Politique de protection de l'enfance, et adhésion aux politiques de l'Union Européenne en matière de :

- i) Code de conduite, ii) Politique générale en matière de harcèlement sexuel, d'exploitation, d'abus et de protection, iii) Politique de protection de l'enfance, iv) Politique de protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA), v) Politique en matière de harcèlement sexuel, d'exploitation et d'abus sur le lieu de travail (SHEA), vi) Politique de lutte contre la fraude et la corruption, vii) Politique de lutte contre l'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains, viii) Politique de lutte contre la traite des êtres humains, viii) Politique de lutte contre la corruption. Politique de lutte contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains, viii) Politique de lutte contre le financement du terrorisme, ix) Politique de dénonciation, x) Politique de protection des données personnelles et xi) Politique globale de sûreté et de sécurité.

### Capacité financière et opérationnelle et exclusion

#### Capacité financière

Les candidats doivent disposer de ressources stables et suffisantes pour mettre en œuvre les projets.

#### Capacité opérationnelle

Les candidats doivent disposer du savoir-faire, des qualifications et des ressources nécessaires pour mener à bien les projets (y compris une expérience suffisante dans des projets d'envergure et de nature comparables).

### Procédure d'évaluation et d'attribution

Les demandes soumises qui suivent la procédure décrite dans le présent document seront examinées par un comité d'évaluation sur la base des critères suivants. Les propositions seront d'abord examinées au regard des exigences formelles (admissibilité et éligibilité). Les propositions jugées recevables et éligibles seront évaluées au regard des critères de capacité opérationnelle et d'attribution, puis classées en fonction de leur score.

Pour les propositions ayant la même note, la méthode suivante sera utilisée pour les évaluer, en commençant par le groupe ayant obtenu la note la plus élevée et en procédant par ordre décroissant :

- 1) Les propositions relevant d'un même domaine thématique seront classées par ordre de priorité en fonction des notes obtenues pour le critère d'attribution "Cohérence et qualité du projet". Lorsque ces notes sont égales, la priorité sera basée sur les notes obtenues pour le critère "Résultats attendus au niveau local".
- 2) Toutes les propositions seront informées du résultat de l'évaluation (lettre de résultat de l'évaluation). Les propositions retenues seront contactées pour la préparation de l'accord de subvention ; les autres seront placées sur la liste de réserve ou rejetées.



## Les jeunes et les autorités locales s'unissent pour l'égalité face aux changements climatiques

Les résultats du processus de sélection seront communiqués aux organisations participantes. Les organisations peuvent demander des informations supplémentaires sur l'évaluation de leurs propositions et les critères pour lesquels elles ont été ou non sélectionnées. En outre, la liste des organisations sélectionnées sera publiée sur la page web du projet : <https://2idhp.eu/actions/ecoality/>

### Critères d'attribution

Les critères d'attribution pour cet appel sont les suivants :

	Critère / Aspects à remplir dans la demande	Description	Pondération du critère	Score (0-5)	Points attribués <i>(Pondération du critère x note)</i>
1	Éligibilité du (des) demandeur(s)	Vérifie si le(s) candidat(s) répond(ent) aux critères d'éligibilité de l'appel.	- (Critères On/Off)		
2	Cohérence et qualité du projet	Évalue la structure logique, la clarté des objectifs et la faisabilité des activités.	20		
3	Pertinence par rapport aux objectifs de l'appel et au projet Ecoality	Évalue dans quelle mesure la proposition correspond aux objectifs de l'appel et à la mission et aux objectifs du projet Ecoality.	15		
4	Engagement direct des jeunes en tant qu'acteurs du changement au sein de leur organisation et en tant que bénéficiaires	Examine si le projet implique activement les jeunes de manière significative et les fait participer aux activités.	20		
5	L'innovation	Examine l'originalité et la créativité de l'approche et des solutions du projet.	10		
6	Résultats attendus au niveau local	Mesure le potentiel du projet à générer des effets positifs et durables au sein de la communauté locale.	10		
7	Rapport coût-efficacité	Analyse l'efficacité du budget et vérifie si les coûts sont justifiés par les résultats escomptés.	10		
8	Pertinence du partenariat et inclusion des groupes de jeunes	Tient compte de la valeur et de l'inclusivité des partenariats, en particulier avec les groupes de jeunes informels.	15		



## Les jeunes et les autorités locales s'unissent pour l'égalité face aux changements climatiques

Toutes les propositions seront évaluées sur une échelle de 0 à 5, 0 étant la note la plus basse et 5 la plus élevée. Chaque critère est pondéré différemment dans la grille d'évaluation et chaque comité d'évaluation est chargé d'évaluer dans quelle mesure chaque candidat répond aux critères, en utilisant l'échelle de 0 à 5 en conséquence.

<b>Échelle de points</b>
<b>5 - Excellent</b> : Le critère est pleinement satisfait et très bien traité.
<b>4 - Bon</b> : Le critère est bien pris en compte, bien que des améliorations mineures puissent être apportées.
<b>3 - Moyen</b> : Le critère est pris en compte mais il manque des détails importants.
<b>2 - Médiocre</b> : certains aspects du critère sont pris en compte, mais ils sont globalement insuffisants.
<b>1 - Très faible</b> : le critère est pris en compte mais avec des faiblesses importantes.
<b>0 - Non pris en compte</b> : Le critère n'est pas pris en compte ou est totalement inadéquat.

En outre, pour que les propositions soient retenues, elles doivent

- Atteindre un seuil minimal de 300 points (c'est-à-dire 60 % de la note totale disponible).
- Obtenir au moins 45 points sur le critère " Pertinence par rapport aux objectifs de l'appel et au projet Ecoality ".

### Obligations du demandeur

Toutes les organisations doivent participer aux activités de renforcement de compétence prévues par le donateur.

### Aide

Pour toute question, veuillez contacter : [lucie.gaubert@2idhp.eu](mailto:lucie.gaubert@2idhp.eu)

